



Rapport d'activité pour l'année 2017-2018

1. Considérations générales

Sur le plan politique, l'année sous revue a été marquée par trois grands dossiers : la campagne de votation sur le paquet de mesures concernant la prévoyance vieillesse 2020, celle sur l'initiative populaire « NO Billag » et enfin, les débats parlementaires concernant la révision des prestations complémentaires dans l'AVS. La prévoyance vieillesse 2020 soumise au peuple le 24 septembre 2017 a été refusée à plus de 53% des voix tandis que l'initiative était refusée par plus de 70% des votants et tous les cantons. Quant à la révision des prestations complémentaires dans l'AVS, le débat est toujours en cours au Parlement. Il en est à la liquidation des divergences entre les deux conseils.

2. Réforme de la prévoyance vieillesse 2020

On se souvient qu'en novembre 2012, le Conseil fédéral avait lancé les grandes lignes de la réforme en vue de donner à la prévoyance vieillesse une assise financière solide ainsi que la pérennité des rentes. Pour répondre aux défis du vieillissement de la population et de l'évolution économique, il préconise une réforme globale où les prestations du 1^{er} et 2^e pilier doivent être examinées conjointement et coordonnées entre elles. Les assurés doivent recevoir la garantie que leurs rentes ne baisseront pas et que le financement sera assuré. Ces lignes directrices doivent être le fondement de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ».

Les défis à relever

Les comptes de l'AVS ne sont pas encore frappés de plein fouet par les facteurs démographiques en raison des mesures financières mises en œuvre depuis la fin des années 1990, des accords bilatéraux et de la migration. Mais la baisse du taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie accroîtra la tension entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités. En outre, vers les années 2030, cette tension sera encore renforcée avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations à forte natalité. Si le Fonds AVS est encore suffisamment doté pour combler les premiers déficits, par contre, les difficultés devraient se manifester vers 2020 environ. De nouvelles ressources financières seront alors nécessaires.

En ce qui concerne la prévoyance professionnelle, elle est confrontée à une baisse constante du rendement moyen du capital qui devrait faire office de



troisième contributeur. En outre l'augmentation constante de l'espérance de vie accentue encore ce problème, car la réserve mathématique doit être répartie sur une période plus longue.

Les réformes engagées ces dernières années et qui visaient à adapter la prévoyance vieillesse à certains changements ont échoué. Les deux moutures de la 11^e révision de l'AVS ont été refusées, d'abord en 2004 devant le peuple, puis en 2010, en votation finale devant le Parlement; le projet d'adaptation du taux de conversion quant à lui a échoué devant le peuple en 2010. De ce fait, le Conseil fédéral est convaincu que la seule solution est de cerner l'ensemble des problèmes et d'adopter une approche globale. Il associe donc les deux piliers de la prévoyance vieillesse dans une réforme visant à harmoniser leurs prestations de même que leur financement.

La réforme 2020 à nouveau balayée

C'est avec une immense déception que la Fédération Suisse des Retraités a pris connaissance des résultats de la votation du dimanche 24 septembre 2017. Un temps précieux est ainsi galvaudé et toute nouvelle solution sera plus chère que le paquet qui a été rejeté. La FSR, qui a soutenu l'idée du paquet de mesures dès le départ, s'engagera pour un financement supplémentaire raisonnable afin de garantir le niveau des rentes actuel. Il luttera contre toute mesure visant à un démantèlement des prestations.

A l'issue de la votation, tout le monde s'accorde à dire qu'une réforme est nécessaire. L'explosion du nombre de personnes atteignant l'âge de la retraite ira en augmentant. Il semblerait qu'une augmentation de la TVA pour financer le premier pilier a des chances d'aboutir. Mais l'avenir nous le dira ! Il y aura lieu aussi d'examiner toutes les autres sources de financement, car il n'y a plus aucun tabou dans ce domaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'avenir de l'AVS est en danger car son financement n'est plus assuré.

Il est incontestable que le paquet de mesures touchant aussi bien le premier que le deuxième pilier était très complexe. L'enjeu de cette votation n'a pas été perçu comme il l'aurait fallu. Tant les 70 francs promis à tous les nouveaux retraités, que la baisse du taux de conversion dans le deuxième pilier, alors que le peuple l'avait refusé précédemment, ont été les mesures les plus controversées. En outre le mélange des mesures entre le premier et le deuxième pilier n'a rien arrangé non plus. Bref, c'est à un immense tas de gravas auquel le Conseil fédéral et le Parlement doivent faire face et qu'ils devront déblayer au plus vite.



Le résultat étant ce qu'il est, nous l'acceptons démocratiquement. Nous osons croire que toutes les parties en présence sauront en tirer les conclusions qui s'imposent. Pour le CSA et ses fédérations affiliées, cette votation est certes un échec, mais ils veilleront notamment à ce que le financement de l'AVS soit assuré et que le niveau des rentes dans le premier pilier ne soit pas affaibli. Pour le deuxième pilier, rien ne presse. La baisse du taux de conversion n'est pas si urgente que cela, compte tenu des rendements nettement plus élevés enregistrés par les caisses de pension en 2016 et 2017. Mieux vaut y réfléchir à deux fois, plutôt que d'aller au devant d'un nouvel échec.

Face à cet échec, le conseiller fédéral Alain Berset a réuni toutes les forces politiques et associations nationales, y compris le CSA, pour un colloque lors duquel chacun devait analyser les résultats de cette votation négative et proposer les mesures à prendre. Comme attendu, les divergences étaient criantes et aucun consensus n'en est ressorti. Pourtant, il a repris son bâton de pèlerin et a arrêté les grandes lignes du plan B susceptible de réunir une majorité. Il a donc proposé au Conseil fédéral de mettre la priorité sur le financement de l'AVS. Pour le 2^e pilier, il charge une commission tripartite de trouver les solutions qui s'imposent, mais cette mesure rentre dans une deuxième priorité.

Pour assurer la stabilisation financière de l'AVS, il prévoit les mesures suivantes :

- Age de référence pour les hommes et les femmes : 65 ans
- Mesures de compensation pour les femmes
- Flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans
- Avantages de rentes pour les personnes de plus de 65 ans qui continuent à travailler
- Augmentation de la TVA de 1,7%
- Sécurité des rentes pour les 12 prochaines années

Le projet complet sera soumis à consultation durant l'été 2018. Comme on le voit, l'enjeu sera à nouveau l'âge de référence pour les hommes et les femmes. Sans des mesures de compensation dignes de ce nom, ce projet sera à nouveau combattu. Mais avant d'émettre un jugement quelconque, le CSA et ses organisations affiliées attendent le projet définitif pour se prononcer.

Cette volonté d'agir a également été ressentie lors du récent débat au Conseil des Etats sur le projet fiscal 17. Les pertes fiscales engendrées par le projet seront compensées en faveur de l'AVS. Ce sont ainsi 2 milliards de francs qui tomberont dans l'escarcelle de l'institution sociale. Cette mesure est judicieuse car elle profite de manière sociale à toute la population. En stabilisant ainsi la



FSR
SRV
FSP

Fédération Suisse des Retraités
Schweizerische Rentnervereinigung
Federazione svizzera dei pensionati

situation financière de l'AVS jusqu'en 2024, la question de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes doit être écartée pour plusieurs années et on dispose de suffisamment de temps pour une réforme de l'AVS ultérieure solide et sociale.

3. Non à l'initiative « NO Billag »

La Fédération Suisse des Retraités (FSR), qui regroupe près de 32'000 membres dans toutes les régions du pays, dit Non à l'initiative « No Billag ». Elle a pris sa décision à l'unanimité lors de son comité central réuni à Berne le 5 décembre 2017.

Cette initiative est particulièrement pernicieuse, car sous le couvert d'une pseudo-économie bienvenue pour le consommateur, elle ne signifie rien de moins que la fin du service public audiovisuel.

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette initiative, le comité avait invité le conseiller national Jacques-André Maire, PS/NE pour venir expliquer aux participants les dangers que représentait cette initiative pour la cohésion nationale, pour l'emploi et pour les aînés en particulier. Au vu du résultat il a su convaincre l'ensemble du comité central.

Un communiqué de presse qui figure sur le site Web de la fédération a été publié à l'issue de la séance.

4. Réforme des prestations complémentaires (PC) dans l'AVS

Les débats au Parlement ont débuté au Conseil des Etats le 31 mai 2017. Les sénateurs ont décidé d'augmenter les aides au loyer pour les plus pauvres dont le niveau est resté le même depuis 2001. A l'époque, l'argent reçu permettait de couvrir 86 % des loyers, contre 70% actuellement. Pour les familles, les taux de couverture sont encore inférieurs et ne remplissent pas le mandat constitutionnel. Dans les villes la situation est difficile et ces augmentations seront les bienvenues. Dans les cantons où les loyers sont inférieurs, cela ne changera rien. Après les débats dans le premier Conseil, les économies seraient de 300 millions de francs.

Après les débats au Conseil national qui ont eu lieu le 14 mars 2018, force est d'admettre que cette révision tourne au vinaigre. Les coupes décidées par la majorité du Conseil national, plus soucieuse de faire des économies de plusieurs millions que de couvrir les besoins vitaux des personnes les plus vulnérables du

pays, vont toucher plusieurs secteurs si elles sont mises en œuvre. Subsidés à l'assurance maladie, rentes pour enfants, aide au logement, décisions discriminatoires des limites d'accès au PC et diminution de rente sont au menu pour l'avenir si le Conseil des Etats ne révisé pas la copie. Ce sont des économies de 700 millions de francs, voire davantage, que le Conseil national souhaite réalisées sur les prestations complémentaires. Le billet du président dans le bulletin de printemps 2018 est consacré à ce thème sous le titre « Le Parlement se déshumanise pour des économies ».

Durant la session d'été 2018 qui a débuté le 28 mai, le Conseil des Etats va s'attaquer à la liquidation des divergences. En préambule de cette session, le CSA a envoyé une lettre personnelle à tous les députés du Conseil des Etats les exhortant à revoir la copie du Conseil national. Plus de 215'000 personnes âgées – parmi lesquelles de nombreuses femmes sans 2^e pilier – atteignent avec l'AVS et les PC à peine le minimum vital comme moyen d'existence. Leur situation s'est dramatiquement détériorée car les loyers maximaux considérés pour les prestations complémentaires sont demeurés inchangés depuis 2001, alors que l'index des prix des loyers a augmenté de 23 %. Cela est une situation indigne dans un pays riche, relève le CSA. Le premier pilier devrait garantir le minimum vital, mais comme chacun le sait, ce n'est pas le cas. Les prestations complémentaires ont été créées pour les cas de rigueur. Selon le CSA, il est important et conforme à la tradition suisse, que le minimum vital soit octroyé aux personnes se trouvant avec de sombres perspectives financières et ce minimum ne peut pas être inférieur à celui de 2001. Nous demandons donc aux députés de corriger le tir et d'augmenter le maximum pour les loyers de 20% et de l'adapter ainsi aux conditions actuelles. Nous leur rappelons que lorsqu'il s'agit de leurs indemnités pour l'exercice de leur mandat parlementaire, les députés savent assez s'octroyer des augmentations substantielles. Entre 2001 et aujourd'hui, celles-ci ont augmenté de 183%. Nous leur demandons en outre de reprendre la proposition du Conseil national visant à accorder un supplément au maximum des loyers pour les logements avec encadrement. Pour les primes des caisses maladie, nous demandons aux députés d'adopter la solution des primes moyennes cantonales. Cette lettre personnelle est encore appuyée par un communiqué de presse qui figure sur le site web du CSA.

Le Conseil des Etats a traité le sujet mercredi 30 mai 2018. Il a corrigé les pires excès de la coupe rase du Conseil national. Mais il lui emboîte le pas en ce qui concerne le 2^e pilier tout en soutenant la solution trouvée pour les chômeurs âgés de plus de 58 ans qui doivent désormais percevoir une rente de la caisse de pension. Il insiste par contre pour une hausse des loyers digne de ce nom. Par contre, il ne maintient pas la divergence en ce qui concerne le supplément pour



les appartements protégés. Il convient de saluer encore d'autres améliorations. Le renoncement à une durée de cotisation minimale comme condition d'octroi des PC, à l'introduction d'un seuil de fortune et une réduction de 10% des PC en cas de retrait anticipé du capital : Il ne veut pas non plus réduire davantage les franchises sur la fortune. Il en outre renoncé à sa solution via les caisses bon marché dans la prise en considération des primes des caisses-maladie. L'objet repart au Conseil national pour une recherche de consensus.

5. Affaires internes

5.1. Bureau et Comité central

Au cours de l'année 2017-2018, le bureau du comité central s'est réuni le 27 février 2018 pour examiner les comptes 2017, le budget 2018 et la préparation de l'AD 2018. Le bureau a donné ses recommandations consolidées au comité central qui siégeait l'après-midi. Compte tenu du résultat positif des comptes 2017 et des prévisions relativement optimistes pour 2018, le bureau n'a pas jugé nécessaire de réviser le budget 2018, même si l'apport des cotisations sera légèrement inférieur aux montants espérés.

Quant au comité central, il a siégé à trois reprises depuis la dernière AD, les 5 septembre et 5 décembre 2017, ainsi que le 27 février 2018. Lors de chaque séance, le comité central a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a suivi avec attention l'évolution des affaires financières de la fédération. Lors de la séance du 27 février 2018, le comité central a passé en revue les comptes 2017 et a constaté que ceux-ci correspondaient en grande partie aux sommes portées au budget. Le comité les a approuvés et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

Journée d'automne du CSA 2017 :

Ce sont 30 membres de la FSR qui ont participé à cette journée dont 11 membres du comité central, 14 membres individuels des fédérations cantonales et 5 membres de la direction du CSA. Cette nombreuse participation a été dûment relevée par les instances du CSA. Un accord pour le paiement des 50 francs de la cotisation d'entrée a pu être trouvé. Ce sont finalement 420 francs que la FSR doit payer au lieu de Fr. 1250.-. Je rappelle qu'une décision de principe avait été adoptée il y a deux ans selon laquelle la FSR prenait en charge cette cotisation d'entrée pour les membres du comité central. Vu le grand nombre d'inscrits, le CSA a ramené cette cotisation à 30 francs. En outre, comme il n'y avait pas suffisamment d'inscriptions 2 semaines avant la journée



d'automne, le comité d'organisation a prévu que si les membres inscrits amenaient un autre membre, ce dernier ne devait pas payer de cotisation d'entrée. Dans le décompte avec le CSA, j'ai utilisé cette possibilité qui a été acceptée.

A propos du bulletin, il tire à 4520 exemplaires en français, 1580 exemplaires en allemand, donc un tirage total de 6'100 exemplaires par bulletin.

Le 14 juin 2018, j'ai reçu la démission du comité central de la FSR, pour raison d'âge, de Marcel Chevalley pour le 30 juin 2018. Il ajoute dans sa lettre que c'est avec plaisir qu'il a participé aux séances du comité où il a noué des contacts précieux. Il espère, dans le futur limité dont il dispose, contribuer, sans officialité, à défendre les intérêts de notre fédération.

Aussi loin que je me rappelle, Marcel a été caissier central de la fédération, puis membre ordinaire du comité central. Cela fait donc près de vingt ans qu'il est actif au sein de la fédération. Homme intègre et consciencieux, ce fut un réel plaisir de collaborer avec lui. Durant son mandat de caissier central, entièrement bénévole, je le répète, il a veillé au bon fonctionnement des finances de la fédération. Nous lui en sommes reconnaissants et lui adressons nos plus chaleureux remerciements. Nous lui souhaitons encore nos vœux de santé pour le futur et nous sommes heureux de lui offrir ce petit présent en signe de remerciements pour les services rendus.

Le 5 décembre 2018, le comité central a eu la joie d'accueillir à nouveau le secrétaire central Pierre Lässer après l'absence pour cause de maladie depuis fin avril 2017 et après trois mois d'hospitalisation. Il est à nouveau entièrement opérationnel et j'ai le plaisir de le saluer parmi nous.

A cette même date, le CC a accueilli le nouveau caissier central Marco Spinelli, nommé lors de la dernière AD, mais excusé lors de la première séance. Son contrat de mandat a la même teneur que celui de son prédécesseur.

Le 27 janvier dernier, les membres du comité central ont reçu une missive du secrétariat pour souligner l'importance de la formation continue la vie durant. La FSR a participé le 17 janvier 2018 à une manifestation soulignant la sortie du livre « A la retraite les cahiers au feu ? Apprendre tout au long de la vie : enjeux et défis ». C'est Pierre Lässer qui nous a représenté et il se tient volontiers à la disposition de chacun pour de plus amples informations. Je précise que jusqu'ici, la FSR est la seule organisation des retraités à se préoccuper de ce thème.



Au début de l'année 2018, le site internet fsr-srv a été mis à jour. La liste des membres a été actualisée en fonction des mutations annoncées. Elle a été complétée par la liste des délégations pour les organisations dont la FSR est membre. Trois dossiers sont désormais publiés dans le Site Web. Ce sont : le renouvellement du contrat de prestations avec l'OFAS, le projet AAL et les prestations complémentaires. La fonction de webmaster est désormais assurée par Guillaume Salamin. Nous le remercions d'avoir repris cette tâche au pied levé.

Alter Ego s'est manifesté en rappelant ses prestations. Elles ont été mentionnées dans le PV du comité central du 27.02.2018, afin que chaque fédération et organisation affiliée ait en mains les liens nécessaires. En outre, Alter Ego en collaboration avec HES la Source, a projeté un film avec débat le 27 avril 2018 ayant pour titre : « Retour sur le futur ». A travers ce film réalisé en collaboration avec 7 établissements médico-sociaux du Jura bernois, Alter Ego souhaite donner une image valorisante et authentique du 3^e âge vivant en institution. Notre fédération était représentée par Christiane Layaz et Marcel Chevalley.

La Fédération a enfin en main le contrat la liant aux Archives sociales suisses dont elle est membre et où sont rangées les archives de la FSR.

Au 1^{er} janvier 2018, la Fédération comptait 31'917 membres en augmentation de 258 membres. J'adresse mes plus chaleureux remerciements à toutes les fédérations cantonales et organisations affiliées pour les efforts de recrutement fournis au cours de l'année sous revue.

5.2. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de 2017 était organisée par la nouvelle Fédération neuchâteloise. Elle a eu lieu le 7 juin 2017. Nos collègues neuchâtelois ont parfaitement relevé le défi. Une salle des débats spacieuse, des débats animés et un comité d'organisation au service des membres présents ont grandement contribué à la réussite de cette manifestation. Lors de sa séance du mois de septembre 2017, le comité central a fait la critique de cette AD. Dans l'ensemble, il relève le mérite de nos collègues neuchâtelois, qui se sont lancés dans l'aventure une année à peine après la création de la Fédération neuchâteloise des retraités. Nous leur adressons toute notre reconnaissance pour le travail accompli. Un tout grand merci ! Sur le plan du contenu, le rapport



présidentiel était trop riche et a nécessité beaucoup de temps. Par contre l'excellent exposé du professeur Darioli a vraiment réussi à captiver l'auditoire.

6. Activités de la FARES et du CSA

6.1. Activité de la FARES

6.1.1. Affaires internes

Le bulletin 2018/1 donne un aperçu complet des activités de la FARES tant au plan interne que général. Selon Jacques Morel, coprésident, la FARES/VASOS « nouvelle formule » devrait être pleinement fonctionnelle dans le courant de 2018. Il s'agit maintenant de mettre en place les outils qui nous permettront de travailler de manière efficace et d'encore mieux se faire connaître dans toute la Suisse, mais surtout en Suisse romande et au Tessin où notre organisation est encore méconnue. Aujourd'hui, la FARES dispose d'un secrétariat à 30% occupé par une secrétaire dynamique et efficace qui, en plus est parfaitement bilingue allemand/français avec de bonnes connaissances d'italien. Une Fédération comme la nôtre vit essentiellement par le travail de ses commissions. Il s'agit donc d'être attentif à la composition des commissions, à leur cahier des charges, et à un encadrement constant de la part du comité.

Bea Heim, coprésidente de la FARES, dresse, quant à elle, le bilan politique de l'année écoulée. Elle passe en revue tous les événements qui ont animés les débats du comité et au sein des différents groupes de travail.

Au cours de l'année écoulée, la FARES a tenu deux assemblées des délégués les 12 avril et 15 novembre 2017. Elle a en outre tenu une assemblée extraordinaire pour définir sa position en vue de la votation du 24 septembre 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le comité fortement restreint a tenu quant à lui 5 séances au cours de l'année 2017. Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le jour de l'AD du 12 avril 2017. Les élections en vue de la prochaine législature pour désigner les délégués et délégués suppléants du CSA ont eu lieu le 15 novembre 2017. Tous les candidats de la FSR ont été élus ou réélus : il s'agit de : Michel Pillonel, Christiane Layaz, Lindo Deambrosi, Jacques Morel et Jean-Maurice Fournier.

6.1.2. Groupes de travail de la FARES

La FARES s'est réorganisée ; il y a cinq groupes de travail : Santé, Sécurité sociale, Habitat, Politiques des générations et 4^e âge. La FSR devrait être représentée par un ou plusieurs membres dans chaque groupe de travail. Pour le moment elle est représentée par Charlotte Delarzes dans le groupe Santé, Albert Marti dans le groupe Sécurité sociale, Jean-Maurice Fournier dans celui de

l'Habitat et par Marialuisa Delcò dans le groupe Politique des générations. Si l'un des délégués est absent pour une séance, il n'y a personne pour représenter la FSR. Lors du dernier comité, décision a été prise de nommer en plus d'une personne dans le groupe 4^e âge, des suppléants dans les autres groupes avec possibilités de participer aux séances puisqu'aucun nombre supérieur de délégués n'est fixé dans les statuts. Un appel aux fédérations et aux associations membres a été lancé par le comité pour couvrir la représentation dans ces différents groupes de travail.

6.1.3. Prises de position et communiqués de presse

La FARES a pris position sur les objets suivants :

- **« Réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 »** en faveur, à l'unanimité moins 1 voix.
- **Initiative « No Billag »** contre l'initiative à l'unanimité
- **Référendum contre la nouvelle loi sur la surveillance des assurés :** large soutien du référendum contre les espions des compagnies d'assurances
- **Loi sur les prestations complémentaires dans l'AVS** après les décisions décevantes du Conseil national : large soutien du communiqué de presse.
- **Pour un financement équitable de l'AVS** après la publication du plan B du Conseil fédéral : large soutien, à condition que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes soit dûment compensée.

6.2. Activités du CSA

6.2.1. Affaires internes

a) Secrétariat :

Le comité du CSA a voulu se donner le temps de réévaluer la fonction, peser les besoins et les possibilités pour une nouvelle répartition des tâches. Une chose est d'ores et déjà certaine, c'est que la nouvelle secrétaire ne sera plus engagée à 40%. L'économie ainsi réalisée sera consacrée au travail proprement dit des groupes de travail et du comité. Ainsi le comité siégera à 5 reprises au maximum par année et les groupes de travail pourront se réunir davantage que jusqu'ici pour étudier les problèmes qui leur incombent, mais au maximum lors de 5 séances par année. La mise en vigueur d'un secrétariat du CSA est prévue pour le 1^{er} septembre 2018.



Controlling :

Chaque année, le CSA est soumis à un examen de son activité sur la base du contrat de prestations qui le lie à la Confédération. Cet examen a eu lieu le 14 novembre 2017. L'entretien de controlling s'est bien déroulé à l'exception de la pratique des réserves dans les comptes annuels des deux faîtières. Le mandat de prestation en vigueur se terminera à la fin 2018. Le CSA doit soumettre une demande jusqu'au 30 juin 2018 pour un nouveau contrat avec l'OFAS. Le 30 janvier 2018 eurent lieu les premiers entretiens relatifs au nouveau contrat 2019-2022. Le montant sollicité sera à nouveau de 300'000 francs. Ce sera un contrat de subvention au lieu d'un contrat de prestations. L'OFAS n'émet plus de directive pour les prestations. C'est le CSA lui-même qui fixe les objectifs, prestation et points principaux qu'il pense pouvoir atteindre et comment ces domaines d'activité peuvent être vérifiés.

Objectifs du CSA pour les années 2019 à 2022

Le nouveau contrat de prestation doit être négocié durant l'année 2018. Les premières négociations avec l'OFAS ont montré que rien ne sera facile. Les objectifs ont été envoyés à Mme Masserey le 16 avril au matin. Le 25 avril nous avons rencontré M. Vollmer et Mme Masserey pour faire le point de la situation. Dans la forme présentée, les objectifs tels que nous les avons rédigés ne correspondent pas aux attentes de l'OFAS. Après de vives discussions, nous avons convenu que l'OFAS nous soumette un projet de présentation des objectifs sur la base de ceux que nous lui avons soumis. A la suite de cela, nous les compléterons en les soumettant d'abord aux différents groupes de travail, puis au comité. Une fois approuvés par l'OFAS, ces objectifs constitueront la base pour rédiger une stratégie dans le courant des premiers mois de l'année prochaine. Pour ce faire nous devons nous assurer les services d'un consultant professionnel à nos frais. Toutes les organisations soumis à l'article 101bis doivent passer par là.

Rencontre entre le CSA, la FARES et l'ASA :

La première rencontre a eu lieu le 12 octobre 2017 la deuxième, le 18 janvier et la troisième, le 1^{er} juin 2018. Les délégations se sont mises d'accord pour procéder à une révision des statuts et notamment l'abolition du statut de délégués suppléants. Ainsi, l'assemblée des délégués comptera 34 délégués, mais lors des assemblées de délégués seuls 9 membres de chaque délégation auront le droit de vote. Ceux-ci seront désignés par les fractions respectives. Un groupe de travail a été mis sur pied pour procéder à la révision des statuts.

Jusqu'ici, le CSA s'abstenait de prendre position sur un objet, si au vote, aucune majorité ne se dessinait. Dorénavant, le CSA communiquera même en cas de « pat-situation ». Les différents arguments entreront dans le communiqué. Lors de la rencontre de janvier 2018, les représentants des trois organisations se sont mis d'accord pour prévoir un numéro zéro du SSR-News. Les délégations ont convenu de se retrouver 2 à 3 fois par année.

Site Web du CSA - Projet Magnolia avec Pro Senectute

Le 12 avril 2018, les deux coprésidents et le responsable des finances et administration se sont rendus au siège de Pro Senectute Suisse à Zurich pour faire le point sur la migration avec le projet Magnolia. Des questions précises ont été posées à cette occasion auxquelles Pro Senectute a répondu le 27 avril 2018. Le résultat est décevant. Les réponses ne nous rassurent pas. Cela veut dire que des alternatives doivent être trouvées le plus rapidement possible.

Commission d'experts ad hoc pour la lutte contre les discriminations

Le CSA a mis sur pied un groupe de travail interne comprenant 2 juristes de la FARES et deux de l'ASA pour étudier les textes de loi et règlements comprenant encore des discriminations dues à l'âge. Ce groupe doit fournir ses conclusions d'ici à la fin de l'année 2018 et proposera des mesures pour un nouveau texte de loi.

6.2.2. Activités politiques du CSA

Les trois sujets mentionnés en préambule sur lesquels le CSA a pris position à maintes reprises ont soulevé l'attention des médias et de l'opinion publique. Plusieurs articles ont été consacrés à l'opinion des adultes âgés et les coprésidents ont dû répondre à un grand nombre d'interviews, tant pour la presse écrite qu'à la radio et à la télévision. A part ces trois sujets, le CSA a été engagé dans les thèmes suivants :

Rencontre avec M. Schneider-Ammann sur le thème des travailleurs âgés

Comme chaque année depuis 4 ans, le CSA, la FARES et la FSR ont été invités à participer à la rencontre avec les organisations nationales d'intéressés qui précède la Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés entre partenaires sociaux. Cette rencontre était présidée par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et a réuni une table ronde, avec divers intervenants proches du monde du travail, suivie d'un échange d'idées en plénum. Au nom du CSA, je suis intervenu pour faire un bilan peu reluisant de ce qui a été réalisé



depuis la première conférence. Les plus de 50 ans qui se retrouvent au chômage ont toujours plus de peine à trouver un emploi. Les cantons et les ORP n'ont toujours pas mis en œuvre un programme visant à faciliter la réinsertion des personnes concernées, à part le canton d'Argovie qui s'est attaqué à la durée excessive du chômage des plus de 50 ans, avec un certain succès puisque la durée du chômage de ces personnes a diminué de 15% dans ce canton. L'année dernière les partenaires ont osé décrire une partie de la pratique de la politique d'engagement des entreprises publiques et privées comme discriminatoire. C'est un progrès. Mais, au point de vue pénal, lorsqu'un juge condamne une des parties pour discrimination, il y a sanction. Or, rien n'a été fait dans ce sens depuis l'année dernière. J'ai donc réclamé des mesures immédiates concernant les primes à payer pour les travailleurs âgés. J'ai insisté sur la possibilité pour les travailleurs au chômage à partir de 58 ans, pour qu'ils puissent maintenir leur 2^e pilier auprès de l'institution de prévoyance du dernier employeur. A l'issue de cette conférence, j'ai été interviewé pour le Téléjournal de la Suisse romande.

Le préposé à la protection des données s'oppose à Helsana

On se souvient que, suite à une interview de Lukas Bäumle, dans laquelle il dénonçait l'application Helsana+, lancée en septembre 2017, pour inciter l'utilisateur à adopter un mode de vie sain et sportif par des bonus, avait fait la Une du Blick. Maintenant, c'est le Préposé fédéral à la protection des données qui intervient. Selon lui, la récolte de ces données relatives à l'assurance de base par l'assurance complémentaire et leur traitement subséquent par l'assurance complémentaire sont illégaux du point de vue de la protection des données. Il recommande à Helsana de l'abandonner et si ce n'est pas le cas, il s'apprête à déposer une plainte devant le Tribunal fédéral administratif.

Garantie des rentes du 2^e pilier

Comme relevé dans mon dernier rapport, la caisse de pension de PricewaterhouseCoopers a déposé une plainte selon laquelle les rentiers actuels devraient participer aux difficultés de la caisse en leur imposant une baisse de rente. Tant la Cours suprême fédérale que le Tribunal administratif fédéral ont rejeté cette plainte arguant du fait que, selon la loi, une rente promise à l'entrée de la retraite est garantie jusqu'à son extinction. Dans un état de droit, la bonne foi et la sécurité juridique sont indispensables. Après ce jugement qui fait jurisprudence pour toutes les caisses de pension et si la loi n'est pas modifiée, nos rentes 2^e pilier sont donc garanties.

Remboursement des frais pour appareils auditifs



Il est « dur dur, d'être dur de la feuille ». Depuis des années, le CSA réclame une égalité de traitement entre rentiers AI et rentiers AVS dans le remboursement des frais d'appareils auditifs. Depuis août dernier, la décision est prise par le Parlement. Pour le moment, l'AVS verse un forfait de 630 francs pour une seule oreille, tandis que l'AI octroie 1650 francs pour les deux oreilles. Dès que l'ordonnance sera mise en vigueur, les rentiers AVS seront remboursés pour les deux oreilles jusqu'à concurrence de 1237 francs, soit le 75% du forfait de l'assurance invalidité. L'ordonnance y relative entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Ordonnance concernant sécurité routière

On attend aussi avec impatience la mise en vigueur de l'ordonnance sur la sécurité routière. En effet, les Chambres fédérales ont accepté la modification de cette ordonnance afin de retarder de 70 à 75 ans la première visite chez un médecin. Auparavant, le CSA, en collaboration avec l'association des médecins de famille, s'était élevé contre la volonté de l'OFROU voulant que cet examen soit fait par un médecin-conseil spécialisé. Une visite auprès de la Conseillère fédérale Doris Leuthard a été nécessaire pour faire pencher la balance dans le sens des médecins de famille.

Ce tour d'horizon, très incomplet je l'avoue, montre à l'évidence l'importance de la participation active des aînés dans les grands thèmes qui occupent et préoccupent notre société. Les enjeux du vieillissement et les approches de santé publique en font bien sûr partie. Les discriminations dans la fiscalité et des transports adaptés pour les personnes âgées, la lutte contre la guillotine de l'âge figurant encore dans des textes de loi et de règlements dans certains cantons, sont autant de domaines qui réclament de notre part la plus grande vigilance. En outre, la mise en place des programmes cantonaux pour faire face au vieillissement de la population retiennent l'attention des fédérations cantonales.

Les organisations de retraités veulent participer à l'instauration d'une société plus juste et plus solidaire. Les organisations de retraités doivent faire entendre leur voix là où les décisions se prennent. C'est très bien ainsi, car sans elles, un

FSR
SRV
FSP



Fédération Suisse des Retraités
Schweizerische Rentnervereinigung
Federazione svizzera dei pensionati

cinquième de la population de ce pays serait sans-voix et subirait les décisions sans pouvoir donner leur avis.

Lully, le 11 juin 2018